

ANNEXE

Bureau du Conseil communal

RAPPORT DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL SUR SA GESTION ET L'ETAT DE SES ARCHIVES

En 2005, le Bureau du Conseil communal a pris acte de 6 démissions (contre 8 en 2004). Le nombre de séances de l'organe délibérant se monte à 17 (dont 5 doubles) en 2005 (également 17, dont 5 doubles, en 2004).

La nouvelle Constitution vaudoise a introduit des modifications dans la loi sur les Communes [LC] du 28 février 1956 concernant notamment le droit d'initiative des membres du Conseil communal. La *motion* sera dorénavant contraignante pour la Municipalité, qui devra dès lors y répondre dans le sens souhaité par le motionnaire, cela pour autant que l'objet qu'elle embrasse relève de la compétence du Conseil communal *strictu sensu* telle que définie par la loi. Autre nouveauté : le postulat a fait son apparition et prend la place de la motion *ancien style*, puisqu'il se définit comme une «*invitation faite à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport*». Le Conseil d'Etat a fixé l'entrée en vigueur de ces modifications au 1^{er} juillet 2005.

Le nombre de séances plénières s'élève à 14 pour la commission permanente de gestion et à 14 pour la commission permanente des finances. De son côté, la commission permanente des pétitions s'est réunie à 5 reprises. Le Bureau du Conseil (16 séances; 18 en 2004) a enregistré le dépôt de 18 motions (37 en 2004), 19 postulats, 1 projet de règlement (2 en 2004), 43 interpellations (29 ordinaires et 14 urgentes) contre 41 (29 ordinaires et 12 urgentes) un an plus tôt et

10 pétitions (14 en 2004). Seize questions écrites (17 en 2004) ont été transmises à la Municipalité et le nombre de questions orales posées par les membres du Conseil communal en séance s'est élevé à 81 (85 en 2004). Ce bref tour d'horizon ne serait complet sans signaler que le Bureau du Conseil communal a procédé à la nomination de 94 commissions *ad hoc* en 2005 (66 en 2004).

Le 6 juillet 2005, le secrétariat du Conseil communal a opéré le versement aux Archives de la Ville des pièces couvrant les séances du Conseil communal du 2 septembre 2003 au 8 décembre 2004, en application des dispositions topiques du Règlement du Conseil communal [RCCL] du 12 novembre 1985.

Au chapitre d'Internet, le secrétariat du Conseil a entrepris une refonte complète de ses pages afin d'offrir aux membres du Conseil et au public la possibilité d'accéder à bon nombre de documents du Conseil communal (à partir de l'année 2002). Actuellement, outre les coordonnées des membres du Conseil, le calendrier des séances (avec ordre du jour) et la composition des commissions permanentes, l'internaute peut y trouver le Règlement du Conseil, le procès-verbal des séances plénières, la liste des pièces déposées en séance, mais aussi et surtout le Bulletin du Conseil communal, téléchargeable au format PDF. Ces pages sont régulièrement mises à jour et complétées en fonction de l'activité de l'organe délibérant.

Enfin, signalons encore que le Bureau du Conseil communal, poursuivant une tradition désormais bien établie, a pu nouer des contacts intéressants avec d'autres parlements communaux.